

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} décembre 2005

1/Décision modificative n°4 / 2005 – budget principal

La DM4 / 2005 présentée ce jour, ajuste le Budget Primitif 2005.

Elle se résume comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	193 860 €
Dépenses d'Investissement	-61 070 €
Total Dépenses	132 790 €

Recettes de Fonctionnement	193 860 €
Recettes d'Investissement	-61 070 €
Total Recettes	132 790 €

Votée par 28 oui sur 28 votants.

Copie certifiée conforme - et ont signé les membres présents.

Le Maire - Conseiller Général : Marc Baietto

2/ Subventions « frais de transports » :

Dans le cadre de la convention qui lie les clubs de niveau régional à la ville, il est prévu une participation aux frais de transports. Au titre de leur championnat respectif, il est décidé d'allouer à :

*Déplacements en **car** :*

Hand Ball = 1288€

Déplacement à	Le Pouzin (07)
	Cluses (74)
	Vallauris (06)
	Bouillargues (30)

*Déplacements en **car** :*

OCE = 1932€

Déplacement à	Roanne (42)	14 sportifs
	Thonon (74)	14 sportifs
	Chassieu (69)	14 sportifs
	Romans	14 sportifs
	Tain l'hermitage	14 sportifs
	St Genis Laval (69)	14 sportifs

Tain l'hermitage	14 sportifs
------------------	-------------

<i>Déplacements en voiture :</i>		
OCE =738 €		
Déplacement à	Miserieux (01)	14 sportifs
	Replonges (01)	14 sportifs
	St Jean de Maurienne (73)	14 sportifs
	Trevoux (01)	14 sportifs
	Villefranche sur Saône (69)	14 sportifs
Hand Ball = 218 €		
Déplacement à	Valence (26)	16 sportifs
	Etoile sur Rhône (26)	16 sportifs
La Joyeuse boule = 260 €		
Déplacement à	Saintes (17)	5 sportifs
	Montpellier (34)	12 sportifs

Ces sommes sont prévues au compte 6574 – ligne aide aux frais de transports.
 Votée par 28 oui sur 28 votants.

3/ Basket Ball Club d'Eybens – Subvention emploi jeune

Dans le cadre des accords liant le Basket Ball Club Eybens-Poisat et la Ville d'Eybens concernant la pérennisation du poste emploi-jeune, il est décidé le versement du subvention à l'association correspondant à la participation de la Ville, d'un montant de 7 425 €.

- Modalités de calcul de l'aide : 65% (prise en charge de la Ville) de 15 244,80€ = 9 900 €
- La personne occupant ce poste ayant démissionné fin septembre, la prise en compte se fera sur les 9 mois d'activité d'où : $(9\ 900/12) \times 9 = 7\ 425\ €$

Votée par 28 oui sur 28 votants.

4/ Subventions « niveau national » :

Hand Ball Club d'Eybens –

Comme le prévoient les critères d'attribution de cette aide, il est décidé d'allouer à l'équipe féminine du Hand Ball Club d'Eybens, évoluant au niveau National 3, la somme de 10 672.00 €.

Ces sommes sont prévues au compte 6574 D 730 « niveau national ».
Votée par 4 abstentions, 24 oui sur 28 votants.

4-1/ Subventions « niveau national » :

Joyeuse Boule d'Eybens

Comme le prévoient les critères d'attribution de cette aide, il est décidé d'allouer à La Joyeuse Boule d'Eybens, évoluant en catégorie Elite, la somme de 7 623.00 €.

Ces sommes sont prévues au compte 6574 D 730 « niveau national ».
Votée par 28 oui sur 28 votants.

5/ Aide à l'autofinancement : saison 2004-2005

Un contrat d'aide à l'autofinancement est proposé aux clubs sportifs eybinois qui ont fait des efforts pour s'autofinancer durant l'année, afin qu'ils puissent mener à bien, entre autres, des actions de formation en direction de leurs adhérents, encadrer des écoles de sport, organiser des manifestations régionales.

Sur les associations pré-sélectionnées (pratiquant un sport fédéral de compétition et ayant l'appellation Eybens dans leur intitulé), plusieurs ont retourné leur dossier présentant les réponses aux différents critères permettant l'acceptation du contrat d'aide à l'autofinancement.

7 dossiers étant complets (respect des 4 critères), les clubs concernés bénéficieront d'une aide égale à 25 % de l'autofinancement dégagé pendant la saison sportive 2004-2005, ce montant ne pouvant pas dépasser la somme perçue par le club au titre de la subvention de fonctionnement de l'année en cours.

Clubs retenus et subventions correspondantes :

Basket Ball Club Eybens/Poisat	2 241,00€
La Diagonale	107,00 €
Grenoble Eybens Cyclisme	1 134,00 €
Joyeuse Boule d'Eybens	3 560,00€
Les Archers du Château d'Eybens	822,00 €
Olympique Club d'Eybens	6 496,00 €
Smash Club Tennis d'Eybens	954,00 €
TOTAL	15 314 €

Ces sommes sont prévues au compte 6574 D 730 « niveau national ».
Votée par 28 oui sur 28 votants.

5-1/ Aide à l'autofinancement : saison 2004-2005 Hand Ball Club d'Eybens

Un contrat d'aide à l'autofinancement est proposé aux clubs sportifs eybinois qui ont fait des efforts pour s'autofinancer durant l'année, afin qu'ils puissent mener à bien, entre autres, des actions de formation en direction de leurs adhérents, encadrer des écoles de sport, organiser des manifestations régionales.

Sur les associations pré-sélectionnées (pratiquant un sport fédéral de compétition et ayant l'appellation Eybens dans leur intitulé), plusieurs ont retourné leur dossier présentant les réponses aux différents critères permettant l'acceptation du contrat d'aide à l'autofinancement.

Ce dossier étant complet (respect des 4 critères), le club bénéficiera d'une aide égale à 25 % de l'autofinancement dégagé pendant la saison sportive 2004-2005, ce montant ne pouvant pas dépasser la somme perçue par le club au titre de la subvention de fonctionnement de l'année en cours, à savoir la somme de 2 896 €. Cette somme est prévue au compte 6574 D 730 « niveau national ».

Votée par 4 abstentions, 24 oui sur 28 votants.

6/Tarifs de location de la salle Odyssée pour des concerts ou manifestations à caractère culturel

En dehors de la programmation culturelle de la ville d'Eybens, la salle Odyssée de l'Espace Culturel Odyssée pourra être louée pour des manifestations à caractère culturel (concerts, spectacles...), par des associations ou organismes.

Compte tenu des coûts attendus de fonctionnement de la salle et d'un état des lieux des tarifs de location des salles de l'agglomération grenobloise, il est décidé de fixer les tarifs de location suivants (tarifs réactualisables chaque année en fonction de l'augmentation du coût de la vie) :

Associations eybinoises :

1ere location : gratuite (si l'entrée au spectacle est gratuite, sinon tarif 2eme location d'emblée)

2eme location : 500 € / soirée ou journée

3eme location : 880 € / soirée ou journée

Au delà : 880 € / soirée ou journée

(le nombre de locations s'entend sur une année civile)

Associations non eybinoises :

880 € / soirée ou journée

Associations non eybinoises d'intérêt général :

500 € / soirée ou journée

Location du piano :

125 € par jour + accord (à faire réaliser par un professionnel impérativement)

Caution :

60 % de 880 €

Votée par 28 oui sur 28 votants.

7/Augmentation des loyers des logements communaux au 1^{er} janvier 2006

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2001, les loyers des logements communaux augmentent au 1^{er} janvier de chaque année. L'augmentation se calcule sur la base du dernier indice INSEE connu du coût de la construction.

Pour l'année 2006, le calcul de la variation annuelle des valeurs moyennes d'octobre 2004 à octobre 2005 donne une augmentation de + 3,63%, sachant que l'indice du coût de la consommation pour la même période est de + 2%.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la ville d'Eybens a pris la décision d'appliquer une augmentation de + 2,4% sur les loyers des appartements Soleil qu'il gère (délibération du 16 juin 2005), ce qui correspond aussi à l'augmentation annuelle des bailleurs sociaux sur le territoire d'Eybens.

Par souci d'uniformité, il est décidé d'appliquer la même augmentation + 2,4% sur les logements et garages communaux.

Votée par 28 oui sur 28 votants.

8/Création d'une Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit pour les communes de plus de 5000 habitants la création d'une commission communale « composée notamment des représentants de la commune, d'association d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.....Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres ».

Le conseil municipal, **par 28 oui sur 28 votants**, donne son accord sur la constitution à Eybens de la Commission communale pour l'accessibilité, qui sera composée de :

- 5 représentants d'associations concernant les différents types de handicap (moteurs, sensoriels, psychiques...)
- 5 élus
- 5 agents communaux
- Des représentants des services de la Métro (notamment transport et logement)

9/Signature d'une convention pour le chemin « cote 300 »

Dans le cadre de la valorisation des espaces naturels protégés de l'urbanisation et après la réflexion conduite autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, la commune d'Eybens souhaite, en partenariat avec le Sipavag (Syndicat pour l'aménagement et la protection des franges vertes de l'Agglomération Grenobloise), aménager un chemin à usage de promenade et de randonnée.

Ce chemin passe sur des parcelles privatives ; il est décidé d'établir une convention entre les propriétaires de ces parcelles, le SIPAVAG et la commune.

Cette convention précise les modalités de la mise à disposition de l'emprise nécessaire à la réalisation de ce chemin, ainsi que de son entretien, régleme la circulation et la signalétique, défini les responsabilités.

Le conseil municipal, **par 28 oui sur 28 votants**, autorise le Maire à signer cette convention.

10/Cession gratuite de terrain pour le réaménagement de l'avenue de Bresson.

Pour permettre le réaménagement de la RD269C (avenue de Bresson), la commune d'Eybens doit céder au conseil général, une bande de terrain située en contrebas de la copropriété « les Arcelles ».

Pour cela, les parcelles AV0012et AV0015 appartenant à la commune doivent faire l'objet d'un découpage parcellaire.

Le conseil municipal, par 28 oui sur 28 votants, autorise le Maire à signer les actes relatifs à ce découpage et autorise la cession gratuite au conseil général des parcelles issues de ce découpage et correspondantes à l'emprise nécessaire au réaménagement de l'avenue de Bresson.

11/ DEMANDE DE SUBVENTION 2006

Coopération Internationale Pérou – Independencia.

Maîtrise d'ouvrage ville d'Eybens.

Dans le cadre du programme de solidarité avec le Pérou entre collectivités locales européennes et latino-américaines sur le thème de l'eau et de l'assainissement, les villes d'Eybens, Gières, Poisat en France et d'Independencia au Pérou, se sont engagées depuis plusieurs années dans une action de coopération.

Depuis 1992, les projets ont bénéficié d'un co-financement de la Commission des Communautés Européennes (CEE) et du Ministère des affaires Etrangères (MAE).

Depuis juin 2004, le choix de travailler avec l'ONG SUM Canada a été entériné.

Celle-ci a une approche très rigoureuse des choses concernant le démarrage des travaux. Elle demande en effet aux communautés de résidents de réunir les sommes pour le paiement des charges qui leur incombent (à savoir la supervision technique des travaux et de la connexion au réseau général de la ville, pour une somme d'environ 40 dollars par habitation), avant de démarrer leur intervention.

De plus, plus on avance dans le temps, plus les quartiers sont onéreux à équiper car difficile d'accès (en haut des collines) et supposant la construction de murs de soutènement.

L'ONG SUM Canada estime que leur intervention peut débiter quand la totalité des travaux de soutènement sont réalisés.

Ces 2 exigences et le fait que les associations de résidents n'étaient pas prêtes à passer le pas, immédiatement et financièrement expliquaient le retard pris sur les travaux en 2004.

L'année 2005 était donc marquée par des objectifs ambitieux :

- finition des travaux prévus en 2004 (Bella Vista, Juan Velasco Alvarado et José Olaya) ;

- sélection de nouveaux quartiers par appel à proposition et avancement des travaux sur ces nouveaux quartiers :
 Organisation d'habitants " A.H. VILLA LOS JARDINES II " : travaux d'adduction d'eau pour 43 habitations et d'assainissement pour 29 habitations.
 Organisation d'habitants " A.H. VOLANTE COMITE III" : travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable pour 17 habitations.
 Organisation d'habitants " A.H. JESUS DE NAZARETH" : travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable pour 74 habitations.
 Total d'habitations concernées : **134**.
- organisation d'un stage pour un technicien péruvien et auprès de différentes structures de l'agglomération grenobloise pour favoriser l'échange et l'appropriation d'expériences.

Le projet 2006 s'inscrit donc dans la continuité des précédents initiés depuis 1989, et avec le partenaire local choisi en 2004.

Les villes souhaitent continuer leur effort et le renforcer. La recherche de cofinancements complémentaires et la volonté de mutualiser les actions avec d'autres acteurs (tant en France qu'au Pérou) est une partie de cette stratégie de long terme. La ville d'Eybens au nom des villes de Gières et Poisat décide donc un dossier de demande de subvention pour réaliser ces objectifs. Elle est désignée par les autres partenaires en tant que Maître d'Ouvrage pour cette opération. La part financière des villes s'élèverait à 15.500 €.

Les élus par 28 oui sur 28 votants :

- Approuvent la responsabilité de maîtrise d'ouvrage confiée à la ville d'Eybens par ses partenaires ;
- Autorisent le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de :
 - Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) ;
 - Autres institutions.

12/Demande de subvention : Aide au fonctionnement de la médiathèque

Le Conseil Général de l'Isère mène une politique active de soutien à la Lecture publique et à la médiathèque municipale.

Afin de lui permettre de continuer à développer une politique soutenue d'accès à la culture pour tous, la ville d'Eybens sollicite le renouvellement de l'Aide du Conseil Général au fonctionnement de sa Médiathèque municipale pour 2006.

Votée par 28 oui sur 28 votants.

13/Subvention exceptionnelle – Eybens Sports Adapté

Afin de soutenir les premiers mois d'activités de l'association Eybens Sports Adapté qui s'est constituée au cours de l'année 2005, il est décidé par le Conseil Municipal de lui allouer à titre exceptionnel, la somme de 300 € prévue sur la ligne 6574 « Evènement vélodrome ».

Adoptée par 28 oui sur 28 votants.